

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1267-2019

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2019, a adopté le règlement suivant :

N° 1267-2019 Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, afin d'ajouter à l'article 2.4 « Terminologie » le terme « Centre de santé »

L'objet de ce règlement de modification vise l'ajout d'un terme à l'article 2.4 « Terminologie », soit : Centre de santé.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour du mois de juillet 2019.


France Charlebois,
Directrice du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Règlement n° 1267-2019

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 8 juillet 2019.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour du mois de juillet 2019.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe